



UN ACCUEIL, UN TOIT, UN NOUVEAU DÉPART



# LA PASSERELLE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2016



## Projet associatif de l'Îlot

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# Sommaire

<b>L'établissement</b>	<b>4</b>
<b>Les personnes accueillies en 2015</b>	<b>6</b>
▶ Profil	6
▶ Situation au regard de la Justice	8
▶ Etat de santé	9
▶ Tranche de vie : dans l'attente de son jugement	11
<b>Le parcours des personnes accueillies</b>	<b>12</b>
▶ Les admissions	12
▶ La durée des séjours	13
▶ Les sorties	14
<b>Les faits marquants de l'année écoulée</b>	<b>16</b>
▶ Vie de l'équipe	16
▶ Vie de l'établissement	16
▶ Actions d'accompagnement collectif	17
<b>Merci à nos partenaires</b>	<b>18</b>

# L'établissement

A Amiens, la Passerelle est l'un des plus importants centres d'hébergement d'urgence de la Somme. C'est aussi un centre d'accueil de jour dont l'équipe pluridisciplinaire (agents d'accueil, veilleurs de nuit, auxiliaire socio-éducatif, assistant social et éducateurs spécialisés) permet de recevoir et d'accompagner dans leurs démarches de réinsertion des personnes en grande difficulté sociale.

## 46 places d'hébergement

L'établissement a une mission d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence :

- ▶ en journée, la Passerelle accueille une soixantaine d'hommes et de femmes majeurs, qui se présentent spontanément ou sont orientés par des partenaires locaux... elle propose différentes prestations en réponse à des besoins essentiels, et travaille en lien avec différents partenaires sociaux afin de les accompagner et de les orienter dans leurs démarches.
- ▶ la nuit, la Passerelle héberge et accompagne 46 hommes seuls, en hébergement d'urgence ou de stabilisation<sup>1</sup>

## Bien plus qu'un hébergement

L'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées ou sorties culturelles et de loisirs). La diversité des besoins implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

## Equipe

En 2016, l'équipe était composée de 14 personnes :

- ▶ un responsable,
- ▶ deux assistants de service social,
- ▶ trois éducateurs spécialisés,
- ▶ un auxiliaire socio-éducatif,
- ▶ un agent d'accueil et d'animation,
- ▶ trois veilleurs de nuit,
- ▶ trois agents de service et d'entretien.

En 2016, **trois bénévoles** ont apporté leur appui à l'équipe.

---

<sup>1</sup> Il s'agit toujours d'hébergement d'urgence, mais les hommes concernés conservent leur place d'une nuit sur l'autre et bénéficient d'un suivi approfondi, décrit dans le projet d'établissement.

## Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent environ 1 million d'euros, qui se répartissent entre :

• les frais de personnel :	58%
• les amortissements :	1%
• les achats/fluides :	7%
• les services extérieurs / locations mobilières	10%
• les repas :	17%
• les autres charges / taxes :	7%

Pour couvrir ces charges, l'îlot a eu recours à 2 sources de financement :

• subventions publiques :	99 %
• participation des personnes :	1%

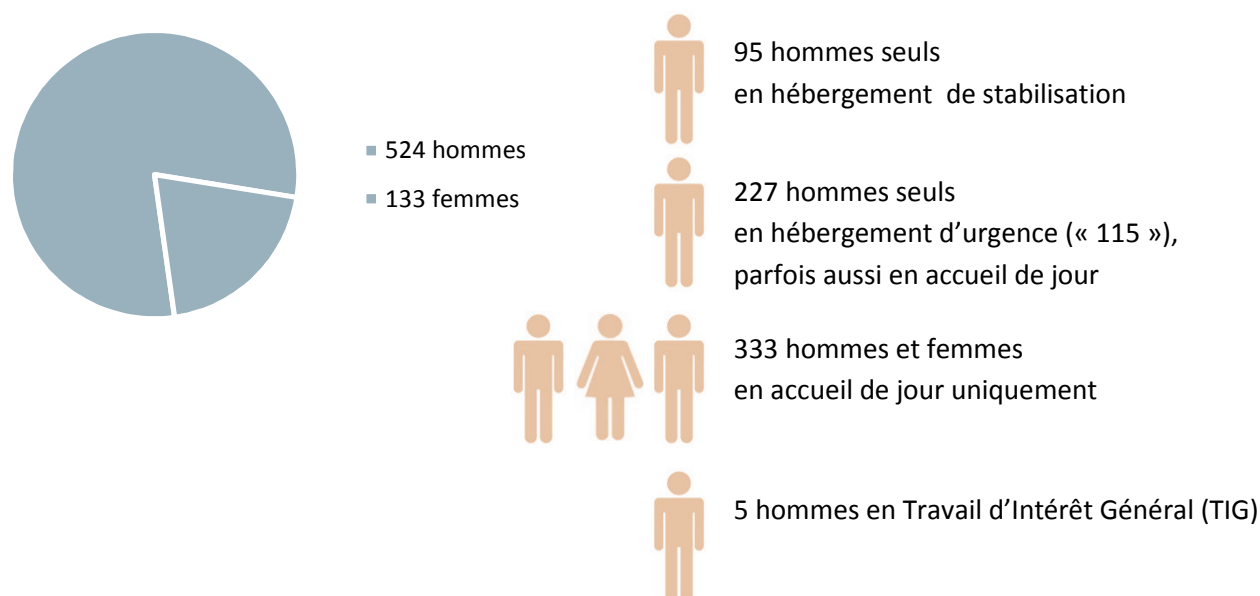
# Les personnes accueillies en 2015

## Profil

Au sein du foyer d'hébergement et d'accueil d'urgence la Passerelle, cohabite une population très hétérogène composée de femmes et d'hommes de tous âges. Au-delà de cette mosaïque, la Passerelle se veut un lieu d'accueil, d'hébergement et d'écoute qui accompagne des populations très fragilisées, en grande difficulté, voire exclues.

**En 2016, la Passerelle a accueilli ou accompagné au moins 657 personnes<sup>2</sup>.**

Ce chiffre est une (sous-)estimation, qui ne compte que les personnes pour lesquelles un suivi s'est mis en place de la part de la Passerelle. D'autres personnes ont été reçues en 2016 pour un simple dépannage ou une conversation qui leur a permis de s'informer et/ou de s'orienter vers un établissement plus adapté.



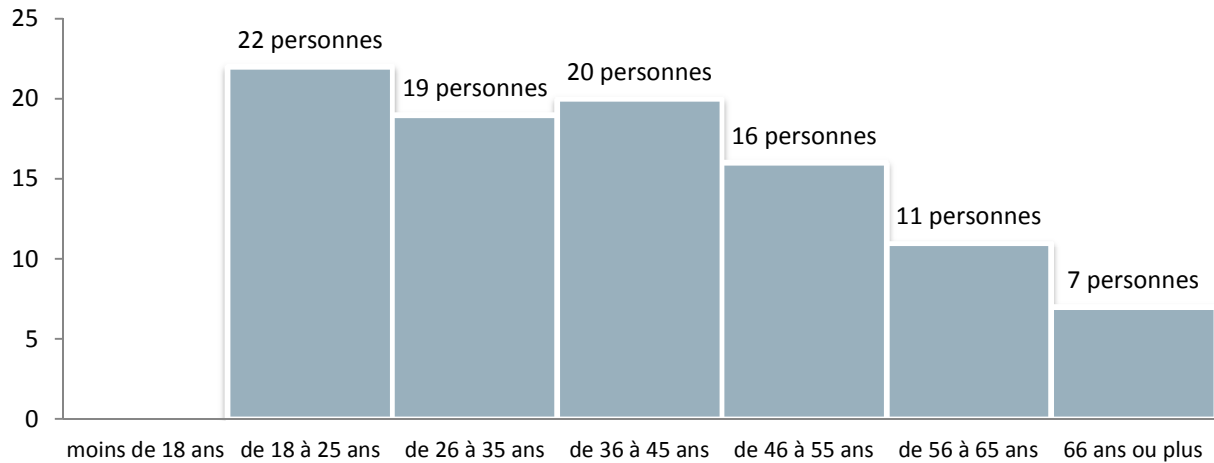
**A noter :** une même personne peut avoir bénéficié de plusieurs services à la fois ou sur l'année (domiciliation, accueil de jour, hébergement d'urgence), et il n'est pas rare qu'une même personne, d'abord accueillie en hébergement d'urgence, ait ensuite été suivie en hébergement de stabilisation.

<sup>2</sup>Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

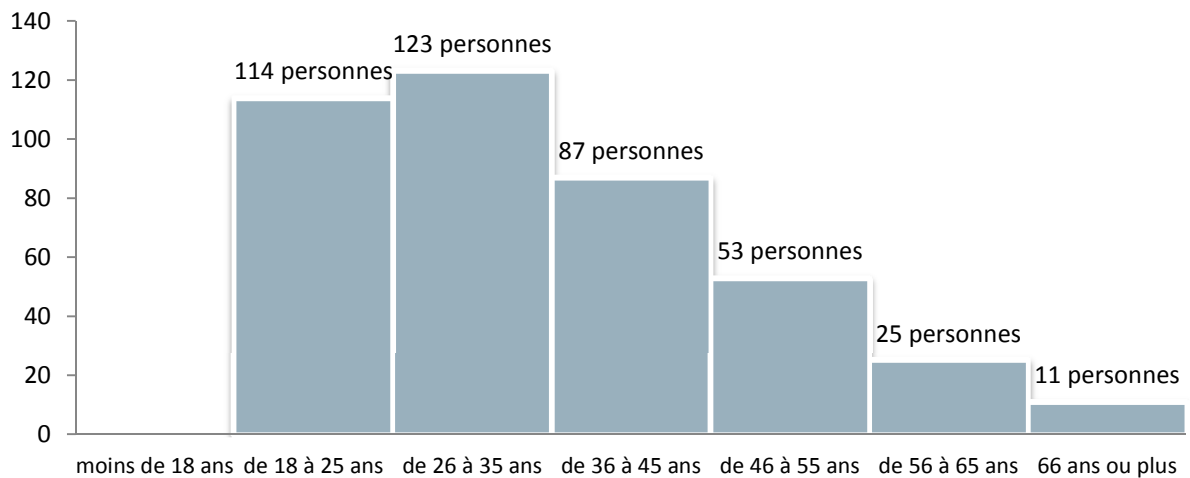
### Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2016 :

- ▶ 35 ans pour les personnes en accueil de jour, âgées de 17 à 75 ans ;
- ▶ 35 ans pour les hommes en hébergement d'urgence, âgés de 18 à 67 ans ;
- ▶ 36 ans pour les hommes en hébergement de stabilisation, âgés de 19 à 83 ans.

### Répartition par âge des hommes suivis en hébergement de stabilisation :



### Répartition par âge (lorsqu'il est connu) de l'ensemble des personnes accueillies :



## Situation au regard de la Justice

En lien avec le projet associatif, la Passerelle donne une priorité à l'accueil et à l'hébergement de sortants de prison ou personnes sous-main de justice en lien avec les équipes du SPIP de la Somme.

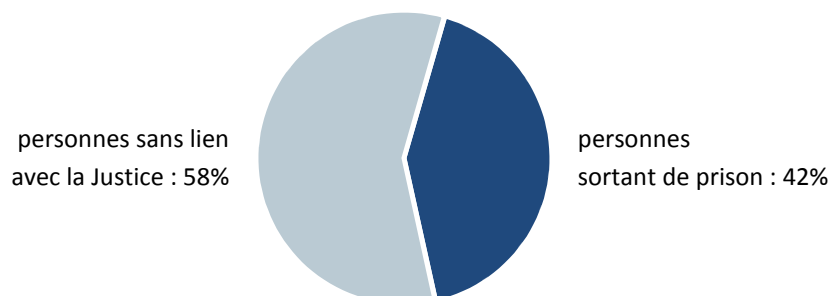
L'objectif des travailleurs sociaux est de prévenir le risque de la récidive et d'inscrire ces publics dans des projets d'insertion sociale et ou professionnelle. Concrètement, cela se traduit par un accompagnement visant à un respect des obligations judiciaires, dans la grande majorité des cas à un accès à des soins en alcoologie et ou en addictologie. Dans ce domaine, le travail partenarial avec l'association *Le Mail* s'avère crucial.

**Le 8 mars 2016, l'Îlot a signé avec la Cour d'Appel d'Amiens une convention de partenariat relative à l'hébergement des auteurs de violences intrafamiliales.** La loi du 4 août 2014 a en effet réaffirmé la possibilité pour le Procureur de la République d'astreindre la personne mise en cause pour des violences conjugales à quitter le domicile. L'objectif est d'éviter de nouveaux passages à l'acte et de favoriser la prise de conscience de la personne mise en cause.

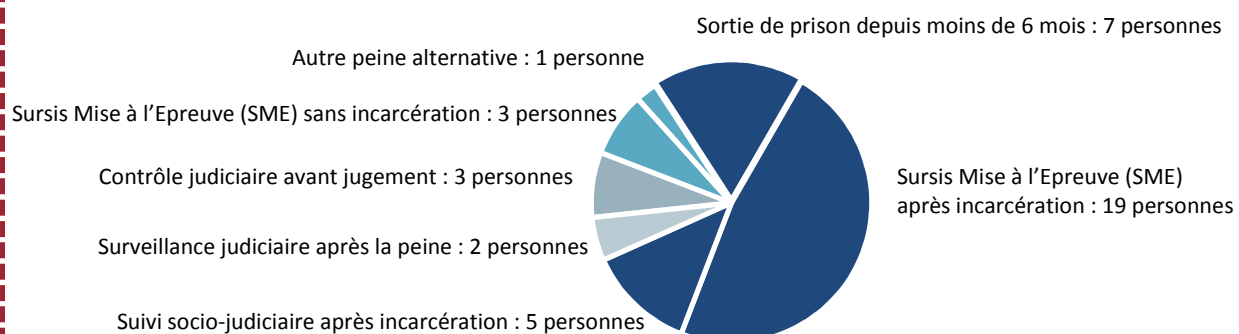
Pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure, jusqu'à la date de l'audience, la Passerelle a hébergé trois hommes en 2016, sous contrôle judiciaire avant jugement. L'équipe a engagé auprès d'elles un travail d'accompagnement social spécifique.

### Situation judiciaire des résidents

en hébergement de stabilisation,  
au moment de leur admission



### Situation judiciaire de ces personnes





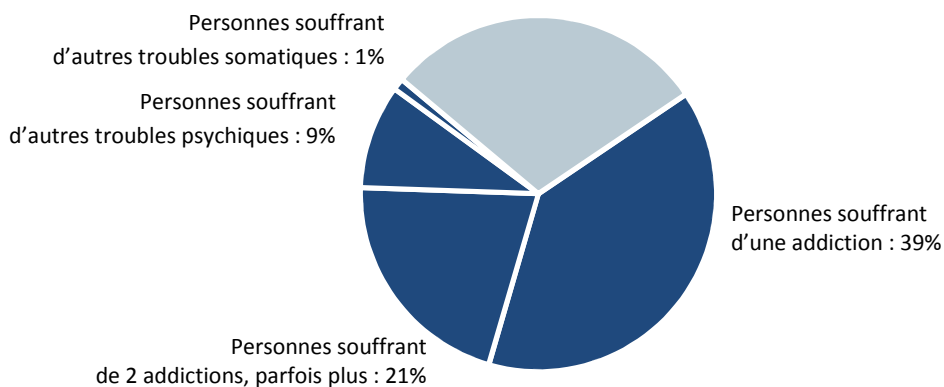
## En 2016, la Passerelle a aussi permis de :

- ▶ domicilier des personnes encore détenues : le service de domiciliation leur a permis d'entamer des démarches administratives et de réinsertion depuis la prison (établissement d'une carte d'identité...);
- ▶ épauler, en accueil de jour ou en hébergement d'urgence au moins 66 personnes sous main de justice ou sorties de prison depuis moins de 6 mois (soit au moins 12% de ces personnes);
- ▶ encadrer 5 hommes condamnés à un Travail d'Intérêt Général : ces personnes ont travaillé aux côtés de l'un des agents d'entretien de l'établissement. En binôme, elles ont participé avec lui au nettoyage des locaux : lavage des sols et des sanitaires, lavage des vitres, etc.

## Etat de santé

**70% des personnes en hébergement de stabilisation en 2016 rencontraient des difficultés de santé pour lesquelles elles étaient suivies par un professionnel.** C'est le frein principal à lever pour un projet d'insertion durable.

### Etat de santé des hommes en hébergement de stabilisation



Les personnes accueillies – en accueil de jour ou en hébergement d'urgence – éprouvaient une **grande souffrance psychologique**. Elles étaient nombreuses à exprimer leur mal-être et à présenter des troubles anxieux avérés, suite à des parcours de vies chaotiques et des situations de grande exclusion.

L'accompagnement a consisté à identifier ces souffrances, créer des espaces de parole où chacun peut s'exprimer en toute confiance et interpeller, systématiquement, l'équipe de soignants de l'EMPASS<sup>3</sup> ou la psychologue de l'UDAUS<sup>4</sup> en vue de proposer à la personne concernée une prise en charge adaptée.

Les personnes accueillies étaient aussi **éprouvées sur le plan physique**. Particulièrement exposées aux parasites (puces, gale...) et aux pathologies qu'entraînent les difficultés d'accès à un lave-linge ou

<sup>3</sup> Equipe Mobile Psychiatrique de Prévention et d'Accès aux Soins

<sup>4</sup> Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale

à une douche (mycoses, plaies ouvertes...). Elles peinaient à prendre soin d'elles, y compris en cas de pathologies plus lourdes (hépatites...).

C'est pourquoi l'établissement a accueilli quotidiennement des infirmiers libéraux et maintenu l'organisation en son sein, une fois par semaine, d'une permanence médicale. L'équipe a veillé en amont à l'ouverture de droits sociaux pour les personnes accueillies, en lien direct avec l'assistante sociale de l'EMPASS et la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), ainsi qu'avec les centres de sécurité sociale d'Amiens.

**L'équipe s'est aussi rapprochée de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour améliorer la protection sociale de ses usagers.** Ignorants de leurs droits ou découragés par les démarches à effectuer, nombre d'entre eux n'avaient en effet pas accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et à sa complémentaire (CMU-C), qui permet un accès gratuit aux soins. Une convention a été signée avec la CPAM pour rendre plus rapide la procédure (délais d'instruction d'une journée contre près d'un mois auparavant) et simplifier les démarches, désormais possibles par téléphone ou par courriel. Le partenariat a aussi permis de proposer automatiquement aux résidents un bilan de santé gratuit, qui les encourage à prendre de nouveau soin d'eux.

Enfin, les **troubles addictifs ou de santé mentale** étaient courants. Des activités de prévention et d'incitation au soin ont donc été organisées, dans le cadre notamment d'un partenariat avec l'association *le Mail*.

## Dans l'attente de son jugement

Monsieur N. est arrivé à la Passerelle le 18 octobre 2016 dans le cadre d'une mesure d'éviction du domicile conjugal (cf. page 8).

Agé de 31 ans, Monsieur N. vivait avec sa compagne et leur jumeaux en bas âge. Monsieur N. a également une fille de 5 ans, qui vit avec sa mère.

Pour Monsieur N., l'arrivée à la Passerelle est un choc, à la fois parce qu'il n'a jamais connu la précarité, et parce qu'il n'a jamais vécu en hébergement collectif. Il est placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son jugement pour violence conjugale et comprend mal ce que cela implique.

Il faut plusieurs entretiens pour lui faire comprendre l'importance de respecter ses rendez-vous auprès du service ASECJA (qui assure le contrôle judiciaire) et ses différentes obligations judiciaires, dont l'obligation de soins. .

Dans l'attente de son jugement, en janvier, 2017, Monsieur N. vit difficilement la séparation, et la vie en hébergement d'urgence lui pèse. Originaire de la Somme, il n'a jamais vécu à Amiens et doit apprendre à s'orienter dans la ville. Sa référente à la Passerelle lui apporte donc les premiers repères et l'oriente vers un hébergement de stabilisation aux Augustins, une autre maison d'accueil de l'Îlot à Amiens, qu'il intègre le 28 novembre 2016.

# Le parcours des personnes accueillies

## Les admissions

Dans leur grande majorité, les personnes hébergées à la Passerelle sont orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Somme.

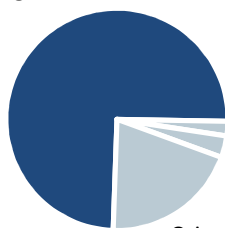
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Somme est à l'origine d'un certain nombre d'admissions dans l'établissement, pour des personnes n'ayant trouvé aucune autre solution d'hébergement avant leur sortie. Les autres résidents sous main de justice ont été orientés vers la Passerelle par le SIAO.

Par ailleurs, 5 personnes approchées dans la rue par l'association le Mail ou suivies par cette association de lutte contre les addictions ont pu être orientées directement vers la Passerelle, dans le cadre du partenariat entre les deux associations.

En partenariat avec la Justice, l'établissement a aussi accueilli 3 personnes dans le cadre d'une mesure d'éviction du domicile pour violences conjugales, dans un souci de protection de la victime et de responsabilisation de l'auteur en attente de jugement (cf. page

### En ce qui concerne l'hébergement de stabilisation :

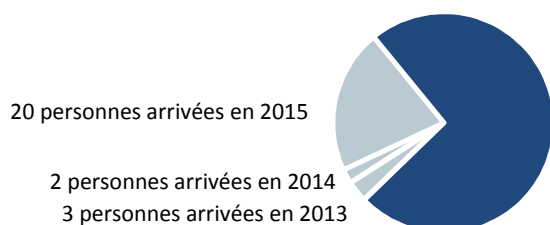
Orientation par le SIAO Urgence : 75%



Orienté par l'association le Mail : 2%  
Orienté par l'association le Mail : 3%

Orienté par le SPIP de la Somme ou de l'Oise : 20%

**En hébergement de stabilisation, 70 personnes sont arrivées en 2016.** Parmi elles, 3 personnes avaient déjà été hébergées en stabilisation auparavant et revenaient à la Passerelle après une interruption de plusieurs mois.



70 personnes arrivées en 2016

20 personnes arrivées en 2015

2 personnes arrivées en 2014

3 personnes arrivées en 2013

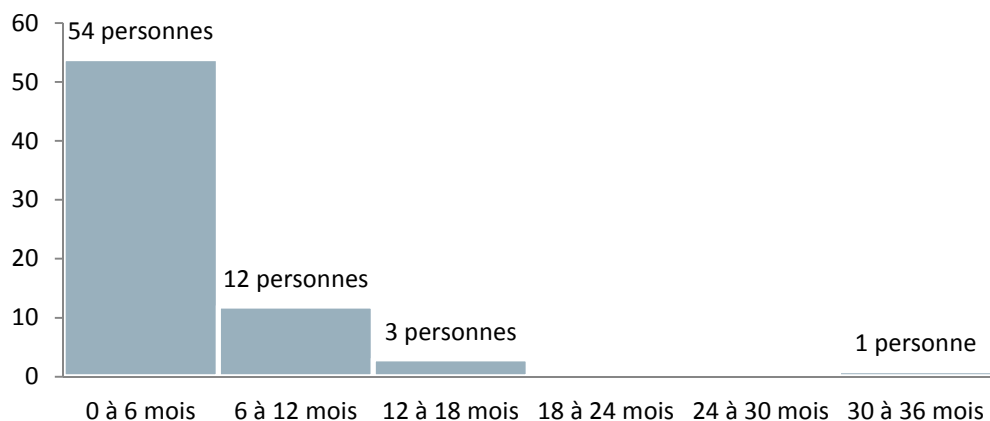
**Les personnes hébergées depuis plus d'un an étaient les plus âgées :** la moyenne d'âge des personnes arrivées en 2013 est de 73 ans, et celle des personnes arrivées en 2014 de 65 ans.

**A noter :** en hébergement de stabilisation, à mi-chemin entre une vie d'errance et un projet de logement stable, il arrive qu'une même personne quitte l'établissement sans avoir trouvé de solution d'hébergement pérenne, et soit réintégrée quelques semaines ou quelques mois plus tard. La situation s'est produite 4 fois en 2016.

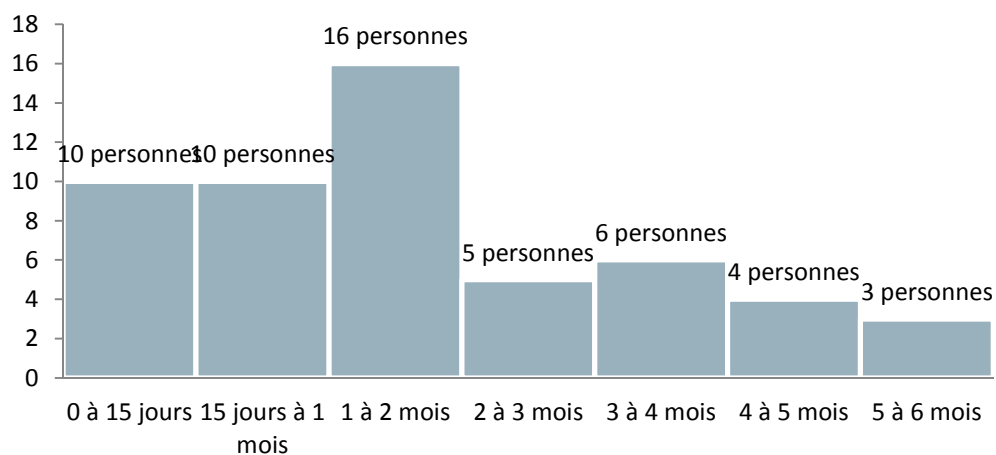
## La durée des séjours

En 2016, 70 personnes ont quitté l'hébergement de stabilisation, après un séjour de 4 mois en moyenne.

### Répartition des personnes sorties en 2016 de l'hébergement par durée de séjour :



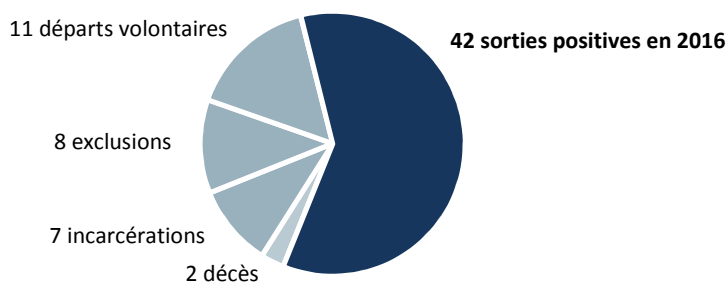
### Parmi les personnes sorties moins de 6 mois après leur arrivée :



## Les sorties

Ces 70 départs se répartissent de la manière suivante :

- ▶ 2 personnes sont décédées ;
- ▶ 7 personnes ont été (ré)incarcérées ;
- ▶ 8 personnes ayant dû quitter l'établissement pour non-respect de leurs engagements et/ou faits de violence ;
- ▶ 11 personnes parties de leur propre chef, contre l'avis de l'équipe ;
- ▶ **42 personnes sont parties lorsque les conditions de leur réinsertion étaient réunies, ou pour avancer dans leur projet de réinsertion (cure de sevrage à l'alcool).**



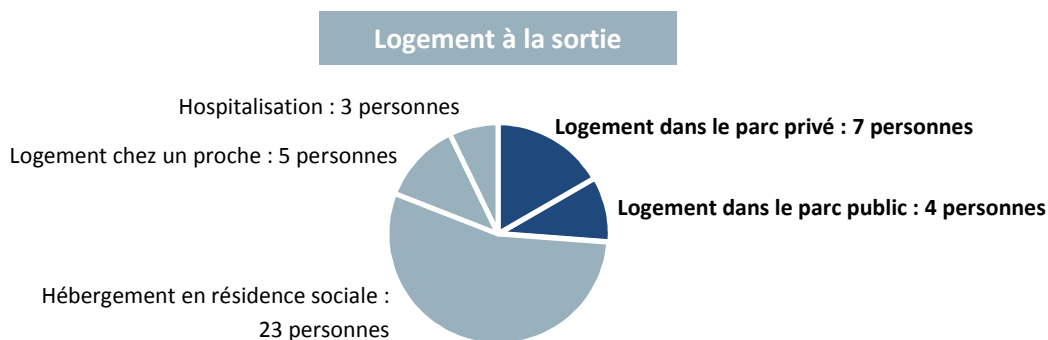
**Toutes les personnes sorties positivement disposaient d'un logement.**

Un hébergement à la Passerelle doit, dans la plupart des cas déboucher sur une solution d'hébergement accompagnée, permettant de consolider les démarches d'insertion en cours : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, résidence ou hôtel social, maison relais...

Certaines ont par ailleurs quitté la Passerelle pour être hospitalisées (admission pour le traitement d'une maladie de longue durée ou bien plus souvent pour une cure de sevrage à l'alcool, à l'issue de laquelle les personnes sont orientées vers un foyer adapté de « post-cure »).

Cependant, en 2016, **26% personnes sorties positivement avaient retrouvé suffisamment d'autonomie pour obtenir directement un logement autonome, dans le parc privé ou public.**

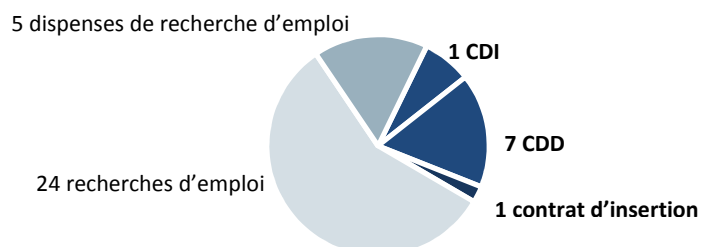
61% des personnes qui ont quitté la Passerelle pour un hébergement en résidence sociale ou rejoint une autre maison d'accueil de l'Îlot : les Augustins, ou Thuillier pour une personne souhaitant retrouver la garde de ses enfants.



Pour appuyer les résidents dans la construction d'un projet professionnelle, l'équipe a pu compter sur l'arrivée d'une nouvelle conseillère d'insertion professionnelle au sein de l'îlot, dont le poste a été mutualisé entre les différents établissements d'Amiens.

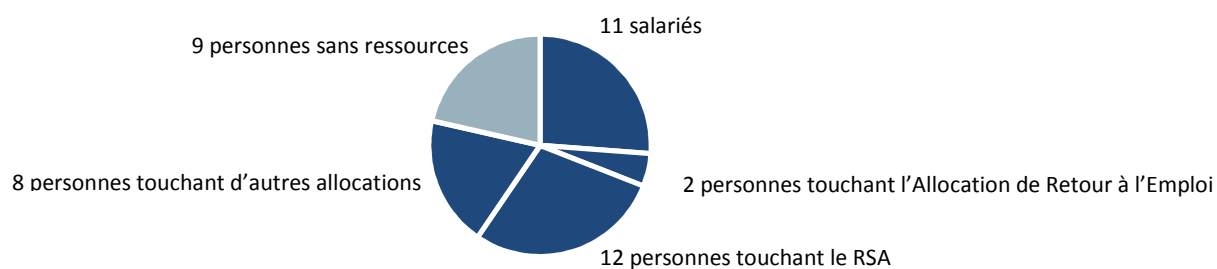
**En 2016, 21% des résidents sortis positivement avaient un emploi.**

#### Situation professionnelle à la sortie



Les 7 personnes dispensées de recherche d'emploi étaient retraitées, malades ou touchaient une pension d'invalidité.

#### Ressources à la sortie



Les personnes touchant d'autres allocations percevaient l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) après la détention, des indemnités journalières au titre d'une maladie, une pension de retraite ou d'invalidité, ou l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Les personnes sans ressources à leur sortie ont été admises dans une résidence sociale où poursuivre leurs démarches de réinsertion sociale et professionnelle.

# Les faits marquants de l'année écoulée

## Vie de l'équipe

En 2016, différents membres de l'équipe (responsable, agents d'accueil, travailleurs sociaux...) ont suivi des formations. Ces formations, d'une durée de 1 à 2 jours, ont facilité la prise de poste des nouvelles recrues et permis d'aborder des besoins ou des situations spécifiques à l'établissement.

### Intitulé des formations suivies en 2016 :

- ▶ L'accompagnement social des personnes en lien avec la Justice (2 participants).
- ▶ Agressivité et violence : comprendre, prévenir, y faire face (2 participants).
- ▶ Manutention de personnes fragilisées (1 participant).
- ▶ Sauveteur-secouriste au travail (3 participants).
- ▶ S'initier au tableur Excel (1 participant).

### Analyse des pratiques

L'équipe socio-éducative a aussi bénéficié, comme les années précédentes, de l'intervention d'un professionnel extérieur pour des temps d'échange et d'analyse des pratiques mensuels.

### Bénévolat

Depuis mars 2014, la Passerelle accueille une bénévole tous les mardis et vendredis matin, qui vient engager la conversation avec les personnes présentes à l'accueil de jour et participer activement au repas. Sa présence régulière apporte beaucoup aux personnes accueillies. Elle participe une fois par mois à la réunion hebdomadaire de l'équipe, où elle est invitée à faire part de ses impressions.

Un ancien résident de la Passerelle, ayant obtenu un logement en mai 2016, a souhaité s'investir bénévolement dans la vie de l'établissement. Il est venu, environ 3 fois par semaine, participer à l'organisation des repas et aux échanges avec les personnes accueillies.

Enfin une personne est intervenue 2 heures par semaine, pendant environ 6 mois, pour aider les personnes qui le souhaitaient à acquérir des bases en français.

## Vie de l'établissement

L'année 2016 a notamment été marquée par :

- ▶ la signature d'une convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- ▶ la mise en œuvre du principe de l'éviction du domicile du conjoint violent ;
- ▶ le développement des actions d'accompagnement vers l'emploi, en lien avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère d'insertion professionnelle au sein de l'îlot ;
- ▶ l'implication encore accrue de l'établissement dans le projet de l'agglomération Amiens Métropole pour renouer du lien avec les jeunes en errance et amorcer avec eux un parcours de réinsertion.



## Actions d'accompagnement collectif

Pour la Passerelle, la participation des personnes accueillies à la vie quotidienne de l'établissement et les activités collectives font pleinement partie de l'accompagnement car elles sont un levier de réinsertion sociale.

**Concrètement, les réunions mensuelles entre les résidents et un travailleur social, tous les premiers mardi du mois, se sont poursuivies.** Un ordre du jour est préparé en amont avec les résidents, qui posent leurs questions et font des propositions dans différents domaines, dont l'organisation de la vie quotidienne.

Le but est que les résidents soient forces de proposition et qu'ils participent à la vie institutionnelle. L'équipe apporte des réponses à toutes les questions soulevées. Une fois la réunion achevée, un voire deux résidents sont chargés de faire un compte-rendu du groupe d'expression dans un cahier dédié, et en libre accès pour l'ensemble des personnes accueillies.

**En 2016, les personnes accompagnées dans le cadres de l'accueil de jour ou de l'hébergement d'urgence ont aussi pu participer à l'organisation de plusieurs sorties, comme :**

- ▶ l'organisation d'une Fête de la Musique au sein de l'établissement : avec l'appui de l'un des agents d'accueil, les personnes accueillies ont été invitées à organiser un concert suivi d'un goûter ouvert à tous. Cette action est née d'un désir d'ouverture vers l'extérieur, pour lutter contre les préjugés sur l'établissement et ses usagers.
- ▶ l'atelier hebdomadaire de remise en forme animé par un membre de l'équipe : sans matériel particulier mais avec des exercices adaptés à tous les niveaux, les personnes accueillies se sont retrouvées, une fois par semaine, pour une séance de renforcement musculaire qui permet de s'occuper de soi, de nouer des liens, et de canaliser son énergie...
- ▶ des ateliers artistiques avec la *Compagnie du Berger* : cette troupe de théâtre professionnelle s'est installée début 2016 aux Augustins, un autre établissement de l'Îlot à Amiens. En contrepartie de la mise à disposition des locaux, la compagnie a proposé des ateliers aux salariés et aux résidents de l'Îlot. Plusieurs personnes accueillies à la Passerelle ont fait le déplacement.
- ▶ des sorties à la journée, co-organisées avec les participants : visite d'une ancienne mine...

# Merci à nos partenaires

La Passerelle compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention.

Nous remercions notamment les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et l'association Le Mail, avec qui une convention de partenariat a été passée en 2014, ainsi que :

## Santé

- ▶ Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS)
- ▶ Les centres hospitaliers d'Amiens : services sociaux et médicaux, pour le suivi des maladies sexuellement transmissibles, des addictions...
- ▶ Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
- ▶ Service de Soins et d'Aide aux Malades Ethyliques (SESAME)
- ▶ Les centres de cure de la région amiénoise et des centres plus éloignés pour la prise en charge de l'alcool-dépendance.

## Justice

- ▶ L'association Accompagnement, Prévention, Réflexion et Médiation pour l'Insertion Sociale (APREMIS)
- ▶ Association *Yves Lefèvre Justice*

## Accompagnement social

- ▶ Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale (UDAUS)
- ▶ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- ▶ Associations *Coallia, Avenir, Le Toit, APAP, Agéna, L'Escale, Espérance, Secours Catholique, Pause Café...*
- ▶ Les travailleurs sociaux de secteur

## Accompagnement administratif

- ▶ Association *Tutélaires de la Somme*
- ▶ Union Départementale des Associations de Famille (UDAF)
- ▶ Administrations de droit commun : préfecture, caisse primaire d'assurance maladie...

## Accès à la culture et aux loisirs

- ▶ Cinémas d'Amiens, théâtre de la Comédie de Picardie, bibliothèque municipale...

## Accès à l'emploi

- ▶ Pôle Emploi
- ▶ Emploi 80
- ▶ Maison de l'Emploi et de la Formation
- ▶ Les missions locales



## La Passerelle

7 rue de Rouen  
80 000 Amiens  
03 22 09 67 64

[la-passerelle@ilot.asso.fr](mailto:la-passerelle@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)